

Etats-Généraux de l'Education:
Site de Chambéry de l'IUFM de l'Académie de Grenoble
15 et 16 avril 2011

À l'appel des étudiants mobilisés des sites de Bonneville et Chambéry de l'IUFM de Grenoble, parents d'élèves, personnels de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, retraités et étudiants se sont réunis en États-Généraux pour élaborer ensemble un nouveau projet pour l'école de demain. Ce document est le résultat des réflexions qui ont été menées pendant ces journées.

Tous les acteurs du monde de l'éducation présents font le constat de la destruction engagée du service public de l'éducation : les récentes réformes semblent avoir accéléré cette tendance à *marchandiser* l'éducation. De plus, le désengagement financier et moral de l'État génère une violence institutionnelle insoutenable tant pour les enseignants que pour les élèves et leurs familles. En s'inscrivant en faux vis-à-vis de la politique néo-libérale du gouvernement en matière d'éducation, nous revendiquons un retour aux valeurs humanistes qui devraient être les fondements de l'École publique.

Ce texte a donc pour objectif d'envisager la politique de l'éducation sur le long terme en proposant de nouvelles directions visant à adapter l'institution aux changements et aux enjeux de la société du XXI^e siècle.

CONSTAT :

Les participants aux Etats-Généraux constatent :

- Un désengagement croissant tant financier qu'institutionnel de l'Etat dans les services publics, que le gouvernement actuel considère comme non-régaliens, notamment celui de l'Education se traduisant par des suppressions de postes massives, réduction importante des moyens alloués aux populations les plus fragiles (suppression des ZEP, manque de moyens pour l'intégration des enfants handicapés et/ou en grande difficulté scolaire, suppression des RASED).
- Des réformes successives qui transforment l'école en machine à évaluer de moins en moins adaptée à l'hétérogénéité du public scolaire.
- La dégradation de l'environnement scolaire qui perd de vue le caractère hospitalier et intégrateur de l'école, lieu d'épanouissement de l'individu, afin de faire de lui un citoyen éclairé et autonome.
- La perte des principes d'égalité des chances et de respect inhérents à l'Education Nationale au profit d'une logique gestionnaire et marchande.

De plus, les participants constatent une dégradation de la formation des enseignants qui menacent la pérennité du service public de l'éducation :

- Depuis la mise en place de la LRU (autonomie des universités) suivie de la masterisation de la formation des enseignants, l'Etat se désengage totalement de cette formation, la confiant aux universitaires. Mais un savoir théorique est-il suffisant pour enseigner ?
- La nette diminution de la pédagogie et de la didactique dans la formation est révélatrice d'une modification de la vision politique des enjeux de l'école qui confond formation et formatage.
- Enseigner est un métier qui s'apprend notamment par une formation pratique. Il n'est plus envisageable de mettre face aux élèves des enseignants dont la formation est inadaptée et susceptible de mettre en danger la scolarité des élèves.

Ce constat semble de plus en plus partagé au niveau syndical et universitaire à l'échelle nationale.

Propositions :

I. Une formation pensée sur 3 ans et véritablement cadrée nationalement

- La formation des enseignants est maintenant partagée entre l'Éducation Nationale et les Universités. Cette situation doit faire l'objet d'un véritable partenariat, afin d'assurer une égalité de la formation sur tout le territoire français.
- Avant tout, il est indispensable d'affirmer le caractère professionnalisant du master. Cela passe nécessairement par la réaffirmation du rôle crucial des maîtres formateurs qui eux seuls peuvent rendre compte efficacement de la réalité du terrain.
- La formation des enseignants doit être pensée sur 3 ans pour rétablir une cohérence entre le master et l'année de fonctionnaire stagiaire.
 - La première année de master doit avoir pour objectif principal la préparation au concours tout en initiant à la pratique pédagogique. Il est indispensable que l'enseignement théorique soit accompagné d'un enseignement pratique à travers des stages d'une durée totale minimum de 4 semaines :
 - une semaine en observation,
 - une semaine en pratique accompagnée
 - deux semaines dans une même classe, la première en pratique accompagnée et la seconde en responsabilité, avec des visites formatrices régulières effectuées par un ou plusieurs maîtres de stage.
 - La deuxième année doit avoir pour objectif principal un approfondissement des pratiques pédagogiques et une préparation aux épreuves orales d'admission.
 - La formation pratique doit être mise en œuvre notamment sous la forme d'un stage filé sur l'année (un jour par semaine dans une classe) rémunéré permettant au futur enseignant d'avoir un véritable recul sur son travail.
 - L'année de master 2 doit être absolument déchargée des certifications supplémentaires permettant la titularisation.
 - Il n'est pas souhaitable que la charge que représente le mémoire universitaire pèse sur la seule année de master 2. En effet, celui-ci devrait être un travail à visée didactique préparé sur les deux années de master et encadré par des professionnels et/ou des spécialistes de l'éducation.
 - L'année de professeur des écoles stagiaire doit être dans la continuité des deux années de master : elle doit être une véritable année d'alternance entre une pratique en classe et des stages de durée conséquente de retour sur cette pratique pendant l'année scolaire.
- Tous les étudiants et les jeunes enseignants ayant subi les dysfonctionnements de la *masterisation* doivent pouvoir bénéficier d'une formation continue spécifique dans un souci d'égalité avec les étudiants qui bénéficieront des nouvelles dispositions qui seront mises en place.
- Enfin, il paraît très important de réaffirmer la place de la formation continue pour les enseignants en poste, afin de répondre à l'évolution permanente des publics scolaires et de la société.

II. Une préparation aux certifications supplémentaires nécessaires à la titularisation dès l'entrée à l'Université.

- Les certifications nécessaires à l'inscription au concours et à la titularisation, telles que le PSC1, devraient être incluses dans la formation initiale et financées par les universités dans un souci d'égalité.
- Le C2i2e doit être préparé dès la licence afin de décharger les étudiants de master de cette contrainte supplémentaire.
- La préparation du Certificat de Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES), rendue obligatoire pour tous les concours de recrutement de l'Éducation Nationale apparaît comme une charge de travail très lourde pour les étudiants en master. De plus, cette certification n'atteste que d'un niveau B2. Or, conclure qu'avoir un bon niveau dans une langue étrangère est suffisant pour l'enseigner à l'école primaire est erroné. Mettre en œuvre le projet du ministre de l'Éducation Nationale consistant à instaurer l'apprentissage de l'anglais dès 3 ans nécessite un vrai effort de formation et de recrutement de locuteurs natifs pour travailler avec les enfants. Pour un enfant, l'acquisition de bases solides dans une langue étrangère repose en majeure partie sur son contact avec la langue cible. La qualité de la prononciation de la langue que l'élève entend est donc cruciale, afin d'assurer l'acquisition de bonnes habitudes. Pour obtenir des résultats satisfaisants, il semble impossible de confier aux seuls professeurs des écoles cet enseignement, en particulier si la formation qu'ils reçoivent est monopolisée par la préparation du CLES.
- La formation en langues étrangères des futurs professeurs des écoles en master doit se concentrer sur la didactique, le maintien d'un niveau suffisant en langue devant être assuré par des modules tout au long des trois années de licence.

III. Des moyens pour la mise en œuvre de l'égalité des chances à l'école.

L'école étant un lieu d'égalité, elle a pour mission d'intégrer dans les classes non spécialisées des enfants handicapés ou ayant des troubles comportementaux. Cependant, les enseignants ne sont pas à l'heure actuelle suffisamment formés pour faire face à ce type de difficultés et ne peuvent donc pas amener à ces enfants l'enseignement adapté à leurs besoins. C'est pourquoi il est indispensable :

- D'avoir les moyens d'appliquer efficacement la loi sur l'intégration du 11 février 2005. Ces moyens se traduisent par un encadrement cohérent : des éducateurs, des AVS, des médecins et psychologues scolaires en relation avec l'enseignant. (En effet certains troubles comme l'autisme nécessitent la présence permanente d'une personne qualifiée, afin de seconder l'enseignant qui se retrouve démuné face aux besoins particuliers de ces enfants).
- D'offrir aux enseignants en formation initiale et par la suite en formation continue des outils pour gérer les différents handicaps.
- Redonner aux RASED les moyens de permettre aux élèves les plus fragiles de réussir à l'école.
- Réaffirmer la volonté d'encourager les enseignants déjà en poste à accéder aux formations de professeurs des écoles spécialisés (maître E, maître G...)

IV. Le retour de l'école comme lieu d'apprentissage de la citoyenneté.

- Les nouveaux programmes entrés en vigueur en 2008 ont trop réduit la place de l'apprentissage de la citoyenneté. La mission de l'école publique de former des citoyens éclairés passe nécessairement par l'acquisition d'une ouverture culturelle, d'un esprit critique et de la pratique du débat en classe. De fait il nous paraît indispensable de développer les enseignements artistiques (musique, théâtre, danse, art plastique), les pratiques sportives dans une dynamique de décloisonnement des enseignements, ainsi que des ateliers d'initiation à la philosophie. En effet la création artistique permet de s'exprimer, de se

positionner face au monde et d'échanger avec les autres. L'art étant un domaine où aucune réponse n'est juste, l'accent sera mis sur l'argumentation de ses choix, l'expression de ses sentiments, la tolérance et le respect du travail de l'autre. Dès lors, l'art permet une construction de la citoyenneté et du rapport humain. Pour ce faire, l'école doit ouvrir ses portes à davantage d'intervenants extérieurs expérimentés afin de développer chez l'élève une ouverture d'esprit et un élargissement des connaissances. Pour une efficacité optimale, la hausse des budgets pourvus à cet enseignement des arts est donc vitale.

En parallèle il est nécessaire d'inclure dans la formation des futurs enseignants une réflexion sur la pratique des arts à l'école. Et de les sensibiliser au travail en coopération avec les partenaires institutionnels et associatifs du monde de la culture et du sport.

Il est à ce jour reconnu que la mise en œuvre d'ateliers philosophiques au sein des écoles est un instrument majeurs pour éveiller les jeunes intelligences à la dimension réflexive de la pensée. L'autonomie rationnelle propre à un citoyen éclairé requiert une formation à la pensée critique. Les débats à portée philosophique devraient donc figurer parmi les enseignements inscrits dans les programmes officiels.

- En 2010, l'oral qui était auparavant professionnel est remplacé par un oral dont l'intitulé est *"Agir en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable"*. Le texte réglementaire sur lequel se fonde cette épreuve orale (à savoir la compétence N° 1 de l'arrêté du 12 mai 2010) n'est pas recevable. Tout d'abord, peut-on utiliser le mot de "compétence" pour caractériser l'éthique du métier d'enseignant ? Une attitude éthique est bien plus intelligente, libre et créatrice que cette liste arbitraire de critères en partie illégitimes. Ce texte n'incite pas l'enseignant à réfléchir, mais seulement à s'en remettre aux textes de loi et à s'adresser à sa hiérarchie. Est-ce là le rôle d'un enseignant "responsable" au sein de l'éducation nationale ? Au-delà du rôle d'exécutant dévolu au professeur, ce texte semble de plus porteur d'une idéologie dangereuse, car il applique subrepticement les règles qui régissent le système économique à l'éducation des enfants. L'école devrait être un lieu fédérateur, intégrateur et hospitalier emprunt des valeurs humanistes et républicaines. Il est important de souligner les mots manquants à ce texte, car cela est symptomatique du glissement qui s'opère de l'essence même du métier vers un ailleurs économiquement plus rentable. Les mots "enfant, pédagogie, projet, différenciation, gratuité" s'effacent au profit de termes juridiques, politiques, administratifs et économiques : "sécurité, sûreté, stratégie, économie, budget, entreprise, administration...". Peut-on dès lors encore parler d'éthique ? Pour ces raisons ce texte doit être supprimé.

Conclusion :

Ce texte est la synthèse des conclusions des états généraux, qui se sont tenus le vendredi 15 et samedi 16 avril sur le site de Chambéry de l'IUFM de Grenoble. Son but est de faire entendre la voix des acteurs du monde de l'éducation et plus particulièrement de l'enseignement primaire souhaitant proposer une alternative aux dernières réformes.

Ce texte a vocation à rassembler toutes les personnes préoccupées par l'avenir de l'éducation. La dynamique insufflée par celui-ci doit inciter les décideurs politique et institutionnels présents et futurs à réfléchir aux problèmes posés ainsi qu'aux solutions proposées par et avec les acteurs du monde de l'éducation.

Ce texte est né de la collaboration d'acteurs de tous âges et de tous horizons rassemblés autour d'une même préoccupation et prêts à continuer à se mobiliser pour défendre ce projet. Abraham Lincoln ne disait-il pas : "Si vous croyez que l'éducation coûte cher, essayez donc l'ignorance..." ? Il est grand temps d'affirmer (avec Nietzsche) que ce qui a de la valeur n'a pas de prix, ainsi l'éducation est infiniment précieuse, car sa valeur essentielle n'est pas financière, mais humaine. Il y va de l'avenir de nos enfants...